

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THANNENKIRCH  
DE LA SÉANCE DU MARDI 28 MAI 2024**

Sous la présidence de Madame Angélique DIEUAIDE, Maire

Etaient présents : Jean-Pierre SCHRAMM, Jeannot STIBLING, Hubert BIHL, Timothée MARCHAL, Amélie MICHEL, SIMLER Marie

Absent excusé : Jean SCHAETZEL donne procuration à Angélique DIEUAIDE

Le Conseil Municipal a été convoqué le vendredi 17 mai 2024.

**1) DESIGNATION D'UN ou D'UNE SECRETAIRE DE SEANCE**

Marie Simler est nommée secrétaire de séance assisté par la secrétaire de Mairie, Sylvie Straub.

**2) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 23 AVRIL 2024**

A la phrase « *BIHL Hubert trouve dommageable que l'argent perçu par cette association au marché estival serve à financer un procès contre une autre association* », Hubert Bihl souhaiterait que soit mentionné qu'il s'agit du procès que fait Monsieur Dumoulin à l'AFP.

Il est approuvé à l'unanimité

**3) PROPOSITION DE VOTE D'UNE SUBVENTION ALLOUEE AU FC THANNENKIRCH POUR LA REPARATION DE POTEAUX D'ECLAIRAGE DU TERRAIN A LA SUITE D'UN SINISTRE**

Considérant que la commune a effectué une déclaration de sinistre auprès de son assurance en date du 14 novembre 2023 en lien avec la détérioration de poteau d'éclairage du terrain de foot à la suite des intempéries

Considérant que le devis fourni par l'association FC Thannenkirch en date du 8 janvier 2024 s'élevait à 4620€

Considérant que les factures ont été libellées au nom du FC de Thannenkirch

Considérant que le FC de Thannenkirch a réglé lesdites factures

Considérant que la commune a perçu un dédommagement de la part de l'assureur à hauteur de 3998€

Vu l'avis du trésor public

Il appartient au conseil municipal :

De voter une subvention exceptionnelle allouée au FC de Thannenkirch en corrélation avec les travaux de réparation effectués

De définir la somme de cette subvention

D'autoriser Madame La Maire à signer tous documents nécessaires au versement de cette subvention

Le conseil municipal après en avoir délibéré

autorise à l'unanimité Madame La Maire à verser une subvention de 3998 € au Football Club de Thannenkirch.

#### **4) VOTE SUR LA DEMANDE D'AGREMENT DE MONSIEUR SURDEY JEAN COMME PERMISSIONNAIRE DE CHASSE**

Vu la demande faite par le locataire de chasse, M. Frédéric SCHRAMM, concernant la demande d'agrément de permissionnaire de M. SURDEY Jean en date du 9 avril 2024 ;

Vu l'avis favorable de la majorité des membres de la commission consultative de la chasse consultée par mail le 21 mai 2024,

Vu que les demandes d'agréments de permissionnaires pour messieurs SCHRAMM Cyril, SCHRAMM Jean-Pierre et SCHRAMM Martin avaient été présentées à la 4C lors de la réunion du 30 octobre 2023 et reçues un avis favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne, à l'unanimité, un avis favorable à la proposition d'agrément de :

M. SURDEY Jean de Montbéliard

M. SCHRAMM Jean-Pierre de Thannenkirch

M. SCHRAMM Cyril de Riquewihir

M. SCHRAMM Martin de Thannenkirch

sous réserve que les conditions stipulées à l'article 5.2.1 du cahier des charges des chasses communales soient remplies. Les permissionnaires devront présenter les documents prévus à l'article 6.2 (excepté l'alinéa d) ainsi qu'un engagement écrit à respecter les prescriptions techniques prévues à l'article 24 du cahier des charges communales.

#### **5) CHOIX DE L'OPERATEUR TELEPHONIE, INTERNET ET MATERIEL**

À la suite des problèmes rencontrés avec l'opérateur Netcom en termes de connexion, réactivité et tarifs, Madame La Maire a souhaité faire des devis auprès de trois opérateurs : Alliance réseau, ARA télécom et Alsace Fibre. En effet, le secrétariat n'était pas joignable à cause de problèmes techniques et Netcom ne semblait pas disposé à assurer une maintenance ou apporter des solutions.

Considérant les trois devis proposés,

le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de Madame La Maire de signer avec Alsace fibre. Madame La Maire prendra contact avec l'opérateur afin d'affiner l'offre en termes de durée d'engagement et de conditions contractuelles.

Il a été acté qu'il n'y aurait pas de téléphone fixe dans la salle des fêtes et dans le local pompier, seulement un abonnement internet.

## **6) DELIBERATION SUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FOND DE CONCOURS 2024 POUR L'ACHAT ET LA MISE EN PLACE DE COMPTEURS SUR LES BATIMENTS PUBLICS**

Madame La Maire propose d'utiliser le fond de concours pour l'installation de compteurs d'eau sur les bâtiments publics

Vu l'extrait du registre des délibérations du conseil de communauté du 11 avril 2024

Vu la nécessité d'ajouter des compteurs d'eau au niveau des bâtiments publics

Vu le montant des travaux

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide avec 8 voix pour

D'autoriser Madame La Maire à soumettre une demande de subvention à la communauté de communes dans le cadre du fond de concours à hauteur de 5000€ pour la mise en place de compteurs d'eau sur les bâtiments publics au titre de l'année 2024.

## **7) POSITIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT UN TRANSFERT EVENTUEL DES BUREAUX DE LA MAIRIE DANS DES LOCAUX DU CLOS SAINTE ANNE.**

À la suite de la demande de Monsieur Schramm lors du dernier conseil municipal « de mettre à l'ordre du jour du prochain conseil municipal le transfert éventuel des bureaux de la mairie dans des locaux du Clos Sainte Anne », les conseillers municipaux étaient invités à réfléchir en profondeur sur des arguments concernant cette proposition.

Madame La Maire donne la parole aux conseillers en vue d'un échange sur l'usage des bâtiments et les efforts financiers pour chaque éventualité :

- Quel serait le prix total d'un transfert au rez-de-chaussée du Clos Sainte Anne ? avec comme avantage la mise aux normes en termes d'accessibilité, un emplacement plus central et une économie énergétique et comme inconvénient les frais liés à une copropriété et le montant du rachat des locaux et des travaux à prévoir (locaux prêts à finir)
- Quel est le devenir de la mairie actuelle et de l'ancienne école sachant qu'ils sont visibles dès l'entrée du village ?
- Quelles seraient les aides financières attendues en cas de réhabilitation de l'ancienne école ?

Le conseil municipal souhaite attendre d'avoir une évaluation chiffrée approximative de chaque alternative avec les subventions envisageables pour se prononcer.

- Une demande du prix de vente du rez-de-chaussée du Clos Sainte Anne et une estimation du prix des travaux à prévoir sera adressée à Monsieur Pirotte
- Une estimation du coût et des subventions possibles sera demandée quant à la réhabilitation de l'ancienne école

## **8) VOTE CONCERNANT L'ADHESION ADHAUR**

En application de l'article L 555-1 du CGCT, a été créé entre la Collectivité européenne d'Alsace, les communes et les EPCI adhérents, un établissement public administratif dénommé « Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme - Agence Technique Départementale ADAUHR-ATD Alsace », ayant pour objet principal d'apporter aux

collectivités territoriales et aux EPCI/Syndicats de la Collectivité européenne d'Alsace, adhérents, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier, dans les domaines suivants : L'urbanisme, l'aménagement du territoire, les constructions et aménagements publics, le patrimoine bâti, l'information géographique.

Madame La Maire propose au conseil municipal d'adhérer à l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme, Agence Technique Départementale ATD Alsace

Vu l'extrait des délibérations du Conseil d'Administration ADAUHR-ATD ALSACE du 20 décembre 2023 qui fixe le tarif des cotisations 2024 comme suit : Communes rurales : < à 1500 habitants : 275 €

Vu les statuts envoyés par mail à chaque conseiller en date du 24 mai 2024

Vu la complexité réglementaire dans ces domaines

Le conseil municipal après en avoir délibéré avec 7 voix pour et une abstention décide :

- De voter l'adhésion de la commune
- De désigner comme Titulaire Madame Angélique DIEUAIDE et comme suppléant Monsieur Timothée Marchal
- D'autoriser Madame La Maire à signer tous documents nécessaires au versement de cette cotisation.

Demander à la communauté de communes du Pays de Ribeauvillé si une mutualisation de cette cotisation serait envisageable pour 2025

## **9) DIVERS**

- POINT SUR L'ELABORATION DU PLAN DE SAUVEGARDE. Une réunion sera nécessaire afin de définir précisément les procédures.
- POINT SUR LES TRAVAUX :

Eglise : réparation du boîtier électrique et des blocs issus de secours

Demande de reclassement du bâtiment en catégorie 5 au lieu de 3 actuellement

Devis en cours pour le remplacement d'une poutre endommagée et des ardoises

Le plancher du grenier est à refaire (conseil de fabrique)

Attente intervention de l'entreprise Schoenenberger pour le remplacement d'ardoise sur le clocher (plusieurs relances ont déjà été faites)

Mairie :

Mise aux normes avec installation de blocs issue de secours

Commande des électrodes du défibrillateur

Sentier jeune bois :

Le chemin a été refait en régie par l'agent communal et par l'entreprise Schramm.

Il est à noter qu'à la suite des intempéries le chemin reste en bon état. La pose de trois rigoles métalliques est à envisager et peut être un « demi-caniveau » dans la longueur pour que le chemin reste praticable à long terme.

- ENTRETIEN DES CHEMINS

Une réunion de travail de la commission forêt a déjà eu lieu cependant il s'avère qu'une carte grand format ou les chemins seraient cadastrés est nécessaire. Une demande sera faite au cadastre dans ce sens.

Puis, une proposition d'un retro planning des travaux sur les chemins sera établi afin de respecter l'engagement de la commune concernant l'utilisation du produit de la chasse.

Enfin, le document sera transmis au SCOT qui intégrera ses données dans un document exploitable

- ASA JEUNE BOIS :

Avec l'accord du conseil municipal, Madame La Maire invite les représentants de l'association ASA Jeune bois à se réunir à la mairie afin de clarifier le devenir de cette association pour que la mairie puisse répondre à une demande préfectorale quant à son activité actuelle.

- CHEMIN DU LECOTTE :

Le dessableur est plein, il y a lieu de le vérifier régulièrement et la rigole est affaissée avant l'habitation de Madame Anne Flieg.

Le SDEA sera contacté et un rendez-vous en présence de Timothée Marchal sera planifier pour envisager un entretien régulier du chemin du Lecotte.

- SDEA : Un courrier de candidature sera adressé pour un transfert de la compétence eaux pluviales en 2025 au SDEA.

- PLU : Réunion le 18 juin à 19h30

Réunion du groupe de travail ayant pour objet les modifications à envisager le 18 juin à 19h30 à la mairie. Le conseil sera bien entendu invité. Chaque membre du conseil pourra référencer les points à retravailler.

Jean SCHAETZEL, 1<sup>er</sup> adjoint rapporteur de la commission urbanisme

Jean Pierre SCHRAMM, 3<sup>ème</sup> adjoint

Timothée MARCHAL

- FLECHAGE SENTIER : À la suite de la journée citoyenne, il est à prévoir le fléchage du sentier « drankpfald »

- ASSOCIATION LIBRE DU SCHILLIG – Monsieur Jean-Pierre SCHRAMM informe le conseil municipal qu'une convention liant l'association et la commune a été signée et enregistrée en préfecture concernant la rétrocession du réseau eau à la commune après les travaux financés par les particuliers. Une copie sera adressée à la maire par un membre de l'association prochainement.

- D42 : Une demande a été adressée aux responsables du Service Routier de Colmar pour la réfection de la RD42. Une réponse a été apportée et des travaux devraient intervenir prochainement.

- Prochain Conseil Municipal : le 27 juin 2024 à 20h

Le Maire, Angélique DIEUAIDE

